

Communications de la Municipalité

Au Conseil communal du 30 avril 2026.

Mme Nathalie Greiner, Syndique

Direction de l'Administration générale et de la Sécurité publique (DAGSP) & des Finances

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Drame de Crans-Montana – Rencontre du 4 mars à Lausanne – Rencontre avec les familles de victimes

J'ai été conviée, le 4 mars dernier, à l'initiative du Conseil d'État, à participer à une rencontre avec les familles des victimes du drame de Crans-Montana, qui a profondément marqué notre Canton et touché de nombreuses familles vaudoises.

Ce même jour, en fin d'après-midi, les familles vaudoises touchées par la tragédie du 1er janvier ont pu rencontrer le Président de la Confédération, Guy Parmelin, accompagné de son épouse, les membres du Conseil d'État vaudois in corpore, les Syndiques et Syndics de leurs communes de domicile, ainsi que plusieurs spécialistes — notamment des domaines de l'aide aux victimes (LAVI), de la santé publique, de l'action sociale ou encore de la SUVA — impliqués dans la gestion des conséquences de ce drame.

Le Canton de Vaud a été fortement impacté par cet événement, puisqu'il déplore 21 personnes décédées et 28 personnes blessées, dont certaines très grièvement.

Quelque 160 personnes - familles, amis et proches - étaient présentes, malgré le deuil, la douleur et la difficulté d'un tel moment.

À la demande du Conseil d'État, les Syndiques et Syndics des communes vaudoises directement touchées étaient représenté·e·s, afin de permettre un échange direct, humain et respectueux avec les familles.

Il est important de préciser que, pour des raisons liées à la protection des données, les communes n'ont pas eu accès, en amont, à l'identité des familles concernées. Nous avons donc fait connaissance lors de cette soirée, et ce sont, dans la plupart des cas, les familles qui sont venues à nous.

Si nous savions, par des canaux informels, qu'au moins une famille de Belmont était touchée, il s'avère aujourd'hui qu'elles sont deux.

J'ai pu rencontrer l'une d'entre elles lors de cette soirée, tandis que les coordonnées de la seconde ne nous ont été transmises officiellement que très récemment.

Les échanges avec les familles ont permis de mesurer, de manière très concrète, la réalité à laquelle elles sont confrontées depuis ce drame.

Si des dispositifs d'aide ont été mis en place, un décalage apparaît néanmoins entre ces mesures et le vécu quotidien exprimé par les familles.

Beaucoup d'entre elles se retrouvent très seules face à des situations extrêmement lourdes.

Certaines doivent faire face à la perte d'un, voire de deux enfants ; d'autres vivent dans l'angoisse d'une hospitalisation qui se prolonge depuis le mois de janvier, en Suisse ou à l'étranger ; plusieurs jeunes victimes sont aujourd'hui dans l'impossibilité de retrouver une vie normale.

Les conséquences sont multiples et durables : suivi médical intensif, notamment pour des brûlures extrêmes ; souffrances psychologiques importantes, incluant phobies et traumatismes, situations de décrochage et de phobie scolaires, perte d'autonomie, avec parfois l'impossibilité de se déplacer seul-e.

À cela s'ajoute la situation particulièrement difficile des parents, qui doivent faire face à une profonde réorganisation de leur quotidien.

Certains sont dans l'impossibilité de reprendre leur activité professionnelle, tandis que d'autres tentent de s'organiser comme ils le peuvent pour concilier présence auprès de leur enfant, démarches administratives et contraintes financières.

Tous évoquent, avec leurs mots, l'entrée dans la vie d'après – la vie sans – comment appréhender cela, comment vivre la vie après et avec ça ? Toutes et tous ont exprimé une immense solitude et le manque d'aide et d'accompagnement à leur quotidien d'après.

Au-delà du cadre institutionnel, j'ai été également profondément marquée, comme mes collègues Syndics présents, par la force du lien humain qui s'est exprimé : une immense empathie, une grande humanité, des gestes de réconfort et de solidarité, parfois sans paroles, mais d'une intensité qui vous marque à vie.

J'ai exprimé à mes collègues de la Municipalité ma volonté de pouvoir agir, dans la mesure de nos moyens et dans le cadre de notre rôle de proximité.

Nous allons proposer aux deux familles de Belmont, une rencontre, afin de faire le point avec elles et de déterminer concrètement comment la Commune peut leur être utile. Je reste en contact, par ailleurs, avec l'une d'entre-elles avec laquelle j'ai pu partager lors de la rencontre du 4 mars.

L'objectif est de pouvoir être présent et à leur écoute ; comprendre leurs besoins spécifiques, les conseiller dans leurs démarches si nous le pouvons et, dans la mesure du possible, les soutenir et les accompagner. Cette démarche se veut respectueuse, discrète et adaptée à chaque situation, en fonction des attentes exprimées par les familles.

Enfin, pour celles et ceux qui ont pris part aux nombreux moments de recueillement à Lutry et à Pully, ainsi qu'au Temple de Belmont, le 9 janvier dernier, lors de la journée nationale de deuil en mémoire des victimes de Crans-Montana, je leur adresse mes chaleureuses pensées. Ce temps a rassemblé de nombreuses personnes et a constitué un moment de solidarité extraordinaire, en mémoire des victimes et en soutien à leurs familles.

Car ce drame n'est pas seulement une tragédie, c'est également une interpellation. Une question posée à toute la société : celle de notre responsabilité collective, de nos actes - quels que soient notre rôle et notre engagement.

Litige Burenos-Chaffeises

Depuis la dernière communication d'octobre 2025, il convient de distinguer deux volets principaux dans l'évolution de ce dossier.

Le premier concerne des travaux extraordinaires non prévus lors de l'appel d'offres de 2016. Ceux-ci incluent, d'une part, le remplacement complet de la conduite d'eau sur le tronçon compris entre la Rouvène et les Grands-Champs, rendu nécessaire par l'état des infrastructures, et, d'autre part, la réalisation de travaux liés à la fibre optique. Ces derniers s'inscrivent dans le cadre de la sécurisation du réseau informatique en coordination avec la Ville de Pully, impliquant la mise en place d'une redondance entre la route des Chaffeises et le haut de la route du Burenos. La réalisation des travaux de fibre optique a été intégrée au chantier en cours afin d'optimiser les coûts, une intervention ultérieure aurait nécessité une nouvelle ouverture de chaussée et engendré des dépenses significativement plus élevées.

Dès lors, l'ensemble de ces interventions a généré des surcoûts significatifs, en lien avec la complexité technique et opérationnelle des travaux et du chantier Burenos-Chaffeises.

Ces éléments n'étaient pas prévisibles au moment de la procédure de marché public. Afin de régulariser la situation financière liée à ces travaux supplémentaires, un préavis sera soumis à votre Conseil le 18 juin 2026.

Le second volet concerne le litige en cours. Celui-ci porte principalement sur le non-respect de certains prix unitaires de la soumission initiale, sous réserve de l'indexation contractuelle fondée sur l'indice des prix de la construction.

En effet, toute modification des prix unitaires après le dépôt d'une offre soumise aux règles des marchés publics n'est pas admissible. Cette position est soutenue par les analyses de notre expert, ainsi que de notre conseil juridique.

À ce jour, ce dossier n'a pas avancé, étant donné qu'aucun document attestant d'une validation formelle de ces nouveaux prix n'a pu être produit par le mandataire en charge du suivi des travaux.

Les discussions se poursuivent par avocats interposés et la Commission des Finances est régulièrement informée de l'évolution de la situation de manière confidentielle, étant donné les éventuelles portées juridiques qui pourraient en découler.

Je vous remercie de votre attention.

Nathalie Greiner, Syndique

Mme Catherine Schiesser, Conseillère municipale

Direction de l'Urbanisme et des Domaines (DUD) & de la Mobilité

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Une page se tourne à l'Auberge communale de Belmont

Après 14 années à la tête de l'Auberge communale de Belmont, M. et Mme Lang ont décidé de mettre un terme à leur activité à la fin du mois de septembre 2026.

Au fil des années, l'Auberge communale s'est affirmée comme un repère familial pour beaucoup, accueillant habitantes et habitants de toutes générations, ainsi que de nombreux moments importants de la vie locale. Elle a aussi accompagné les temps forts de la vie politique et institutionnelle de Belmont, accueillant repas officiels et rencontres qui participent, eux aussi, à écrire notre histoire villageoise.

La Municipalité tient à adresser ses plus sincères remerciements à M. et Mme Lang pour leur engagement remarquable durant ces 14 années à la tête de l'Auberge communale. Par leur travail, leur accueil et leur présence au cœur du village, ils ont largement contribué à faire de ce lieu un espace de rencontres et de convivialité apprécié des Belmontaises et des Belmontais.

Le bâtiment de l'Auberge communale, qui avait fait l'objet d'importants travaux de rénovation avant leur arrivée, poursuivra son chemin avec de futurs gérants. Afin de mettre tous les atouts de son côté dans la recherche des nouveaux exploitants, la Municipalité s'est adjointe les services de professionnels de la branche pour les aider dans ce processus. Cette démarche est en cours, avec la volonté de permettre à ce lieu emblématique de continuer à accueillir habitantes, habitants et visiteurs dans les meilleures conditions.

Je vous remercie de votre attention.

Catherine Schiesser, Municipale

M. Philippe Michelet, Conseiller municipal

Direction des Travaux et des Services industriels (DTSI) & de l'Informatique

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Autoroute A9

Rappel de la situation

La Commune avait interjeté recours contre la décision du 2 août 2022 contre le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la

communication (DETEC) approuvant les plans concernant les travaux d'entretien et de renouvellement de l'autoroute entre Lausanne-Vennes et Chexbres.

Notre recours portait sur les nuisances sonores et essentiellement sur les bases applicables pour définir les mesures à prendre pour limiter ces nuisances. Nous considérons que ces travaux étaient assimilables à des travaux nouveaux – donc avec application des normes actuelles - et non pas à des travaux d'entretien – soumis aux normes de l'époque de la construction.

Après les différents recours, ce dossier a été porté au niveau du Tribunal administratif fédéral (TAF). En date du 27 février 2025 ce dernier a arrêté sa décision.

Le recours de la commune a été admis pour les deux motifs principaux que nous avons développés, à savoir :

Article 8 de l'Ordonnance de la protection contre le bruit (OPB)

Dans l'interprétation de cet article, le TAF a retenu que, même si les éléments centraux du projet n'entraînent pas chacun séparément, une modification importante des tronçons de routes nationales concernés par le projet, mais qu'ils le font dans leur ensemble, alors la modification doit être qualifiée de notable du point de vue de la protection contre le bruit.

En l'espèce, le Tribunal administratif fédéral a considéré, comme nous et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), que les travaux constituaient bien une modification notable avec les conséquences inhérentes à cette disposition et donc de nouveaux calculs à effectuer.

Vitesse

Le TAF demande qu'une nouvelle expertise soit mise en place portant sur l'examen d'une éventuelle dérogation à la limitation générale de vitesse de 120km/h à 100km/h.

Situation actuelle

Suite de la décision du TAF

Les Offices des routes et de l'environnement élaborent en commun les documents d'expertise, dont un appel d'offres, pour la réalisation de l'étude, sera lancé cet été. Les résultats de cette étude sont attendus pour 2027 voire 2028.

Programme des travaux

Hormis les interventions sur les tunnels de Belmont, la fin des travaux sur le secteur Lausanne-Vennes / Chexbres est planifiée pour 2032.

Je vous remercie de votre attention.

Philippe Michelet, Municipal

M. Damien Cuche, Conseiller municipal

Direction de la Jeunesse et des affaires sociales (DJAS) & de la Durabilité

Pas de communication.